PLU

Plan Local d'Urbanisme
de Bouillante

Rapport de Présentation

Partie 5
Indicateurs de suivi

Commune de Bouillante
PLAN LOCAL D'URBANISME
TERRITOIRES DURABLES/PLANIS

PLU DE BOUILLANTE

Rapport de présentation

CINQUIEME PARTIE

Indicateurs de suivi

PLU DE BOUILLANTE
DOSSIER ARRET DU PLU
Délibération du Conseil Municipal du
19 mai 2022 portant Arrêt
du Plan Local d'Urbanisme de Bouillante

Prospectives DAU Guadeloupe - Territoires Durables - Aiset Consulting

Conformément à l'article R.151-4 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation doit préciser les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L.153-27 du Code de l'Urbanisme.

L'article L.153-27 précise que :
« Neuf ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L.101-2 et, le cas échéant, aux articles L.1214-1 et L.1214-2 du code des transports.
L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article L.122-16 du présent code.
L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan. »

Par ailleurs, l'alinéa 6 de l'article R.151-3 du Code de l'Urbanisme indique qu'au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation : « *Définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L.153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L.153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées*. »
Ces indicateurs sont identifiés dans le tableau suivant par un astérisque (*).

Ces indicateurs sont élaborés en fonction des objectifs du PADD, et sont indiqués dans le tableau suivant.

Axe du PADD correspondant	Objectif	Indicateurs de suivi choisi	Entité en charge du suivi	Fréquence
Renforcer l'identité de Bouillante en tant que terre de nature et de patrimoines – Préserver et valoriser l'environnement	Protéger et valoriser les sites de grande composition écologique et environnementale	Surfaces des différents inventaires (ZNIEFF)* Superficie totale protégée (Réserve de biosphère, site classé, site inscrit) *	DEAL	Durée du PLU
	Valoriser les richesses patrimoniales et la Trame Verte et Bleue de Bouillante	Nombre de bâti d'intérêt patrimonial recensé	Commune	Durée du PLU
	Préserver les potentialités agricoles et conforter la Trame Verte et Bleue de Bouillante	SAU (surface agricole utile) de la commune Part des emplois liés à l'agriculture (catégorie socio-professionnelle)	Etat (Recensement Général Agricole) Recensement INSEE	Durée du PLU
Promouvoir le développement d'un tourisme intégré et durable s'appuyant sur les potentialités locales préservées et valorisées	Développer les prestations liées à la destination touristique particulière de Bouillante	Nombre d'équipements touristiques ou de loisirs réalisés (gîtes…) Nombre de lits marchands (lits touristiques) Nombre de personnes passant à l'office de tourisme	Commune / Communauté de Communes Office de tourisme	Annuelle
	Préserver et valoriser l'ensemble des patrimoines de Bouillante	Etat d'avancement de l'inventaire des sites à caractère culturel	Commune / CAGSC	Annuelle
Structurer le territoire de Bouillante et renforcer l'organisation multipolaire de la commune S'appuyer sur les identités urbaines et rurales pour fonder le développement local autour de projets de territoires	Conforter les « centralités urbaines et rurales » autour du principe de mixité et maîtriser l'étalement urbain Renforcer la centralité et structurer le développement de l'agglomération principale Renforcer les pôles d'appui et les pôles de vie du territoire Sud Renforcer les bassins de vie du territoire Nord	Nombre et type de logements construits (par pôle) Superficie urbanisée Nombre d'habitants	Commune Recensement de la population (INSEE)	Annuelle
		Nombre d'équivalents-habitants raccordés à la station d'épuration* Capacité de la station d'épuration* Résultats des analyses sur la station d'épuration*	Commune Syndicat d'assainissement	Annuelle